MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre

DOSSIER AU GOUVERNEMENT

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat**
  (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
- **Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement**
  (Avec l'assurance de ma très haute considération)
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et Chers Collègues**

Concerne : Réforme structurelle du système doctoral de la République Démocratique du Congo : assainissement, professionnalisation et relèvement collectif de l'excellence académique

I. Contexte et justification de la réforme

Depuis plusieurs décennies, le système d'enseignement supérieur en République Démocratique du Congo, particulièrement au niveau du troisième cycle (Doctorat), traverse une crise de crédibilité sans précédent. Bien que le passage au système LMD (Licence-Maîtrise-Doctorat) visait une harmonisation internationale, des failles structurelles ont persisté, héritées pour certaines de l'ancien système (DEA) et exacerbées par une absence de contrôle rigoureux.

Les diagnostics récents, corroborés par des audits de terrain et des remontées de la communauté scientifique, mettent en lumière des dysfonctionnements critiques :

1. Dérégulation des soutenances : Organisation des sessions de soutenance sans respect des délais légaux de recherche ni des critères de scientificité minimaux.
2. La constitution de jurys de complaisance : nomination des membres de jurys par affinités plutôt que par expertise réelle.
3. Déficit d'encadrement méthodologique : Des doctorants livrés à eux-mêmes, sans suivi méthodologique rigoureux, menant à des thèses dont l'originalité et la valeur ajoutée sont contestables.
4. Banalisation du titre de Docteur à thèse : Une prolifération de diplômes de PhD ne répondant pas aux standards internationaux, nuisant à la compétitivité de nos cadres à l'échiquier mondial.

Conformément à la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Grand Chancelier des universités et instituts supérieurs, qui fait de la performance du système éducatif un levier de souveraineté, cette réforme est une réponse impérative destinée à restaurer l'autorité de l'État dans le secteur académique.

II. Les piliers de l'action engagée : Mesures de sauvegarde

Loin d'être un projet en attente, la réforme est déjà entrée dans sa phase active de redressement à travers plusieurs leviers majeurs :

2.1. La sécurisation du Cadre Légal : l'Arrêté Ministériel n °134

Cet actc réglementaire constitue désormais la pierre angulaire du nouveau système doctoral. Ses innovations majeures, incluent :

- L'accréditation des Écoles Doctorales : Seuls les établissements remplissant des critères stricts (infrastructures, corps professoral qualifié, laboratoires) sont autorisés à organiser le 3ème cycle ;
- Le Registre National des Encadreurs : Pour mettre fin au cumul excessif de directions de thèses, un plafonnement et un suivi des charges horaires des professeurs ont été instaurés ;
- L'adossement aux laboratoires : Une thèse ne peut plus être une aventure isolée. Elle doit impérativement s'inscrire dans les axes de recherche d'un laboratoire certifié.

2.2. Assainissement

Quelques établissements concernés ont procédé à la suspension immédiate de plusieurs sessions de soutenance jugées frauduleuses. Des dossiers non conformes ont été renvoyés pour réévaluation, et des jurys ont été reconstitués selon les normes en vigueur. Ces mesures témoignent d'une volonté de restaurer la crédibilité de nos institutions.

2.3. Levier Social : Le Programme National de Bourses

Pour la première fois dans l'histoire récente de notre pays, le Gouvernement a investi directement dans le financement de la recherche doctorale. Ce programme vise à :

- Éliminer la précarité financière, vecteur de corruption académique ;
- Orienter les recherches vers les Priorités Nationales (STEM, Agriculture, Infrastructures, Santé, Environnement, Mines, Sécurité) ;
- Garantir l'indépendance intellectuelle du chercheur.

2.4. Accompagnement et encadrement des établissements

- La commission nationale de pilotage des écoles doctorales s'attèle à accompagner les établissements de l'ESU dans la mise en place des écoles doctorales en leur sein et dans le processus de rattachement des instituts supérieurs aux écoles doctorales des universités ou écoles supérieures.
- Elle répond aux questions des responsables des établissements, des apprenants de troisième cycle et du public concernant le contenu et la portée des textes juridiques régissant les écoles doctorales
- Elle statue sur les dossiers de demande d'ouverture d'écoles doctorales et propose aux ministères les ajustements requis

III. Axes de déploiement opérationnel immédiat

Le processus de transformation se poursuit actuellement à travers quatre axes d'exécution prioritaire :

3.1. Digitalisation et Tracabilité

Carnet de bord doctoral' à travers le Portail Numérique de l'ESURSI :

- Le déploiement du Carnet de Bord Doctoral Numérique est en cours. Cet outil permettra de suivre en temps réel chaque étape du parcours du doctorant, de l'inscription à la soutenance, rendant impossible toute manipulation de dates ou de processus.

3.2. Modernisation des Infrastructures de Recherche

Le Ministère pilote actuellement un plan de mise à niveau incluant :

- L'accès aux bases de données scientifiques internationales (Arrêté N°100 MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 14 avril 2026 portant création organisation et fonctionnement de la commission nationale de la Science Ouverte en République Démocratique du Congo ;
- L'équipement et réhabilitation des établissements de l'ESU et centres de recherche ;
- La mise en réseau numérique des bibliothèques universitaires.

3.3. Contrôle de Qualité et Audit Qualité Annuel par l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'ESU, en sigle ANAQ-ESU

Un mécanisme national de contrôle continu sera instauré. Au-delà des **évaluations** ponctuelles, nous instaurons un suivi trimestriel des écoles doctorales. Chaque année, un Rapport National sur la Qualité Académique sera présenté au Gouvernement, évaluant la performance des écoles doctorales et l'impact des thèses produites.

3.4. Valorisation de la Recherche à Impact National

L'objectif est de passer d'une recherche théorique à une recherche appliquée. Le Ministère encourage la production des thèses qui apportent des solutions concrètes aux problèmes de nos populations et de nos industries.

IV. Soutien stratégique attendu du Gouvernement

Pour transformer cet essai en succès durable, le Ministère de l'ESURSI sollicite l'arbitrage et le soutien du Conseil des Ministres sur trois axes :

4.1. Appui Budgétaire Dédié

La recherche est un investissement. Un renforcement de l'enveloppe allouée à la modernisation des laboratoires et à l'extension du programme de bourses est nécessaire.

4.2. Synergie Intersectorielle

La recherche ne doit pas rester dans "une tour d'ivoire". Nous demandons aux ministères sectoriels (Mines, Agriculture, Industrie) d'intégrer nos doctorants dans leurs projets de recherche et développement et que les résultats de recherche soient intégrés dans les politiques publiques.

4.3. Protection de la Réforme :

Les résistances internes et pressions corporatistes au sein de certains établissements sont fortes. Un soutien politique ferme à la politique de **"Tolérance Zéro"** est indispensable pour protéger l'intégrité de ces transformations.

V. Conclusion

La réforme du système doctoral n'est pas une simple réorganisation technique ; c'est une bataille pour l'âme de notre élite intellectuelle. En restaurant la valeur du PhD congolais, nous redonnons à la République Démocratique du Congo sa place de leader scientifique et d'acteur d'innovation sur la scène internationale.

Le Ministère réaffirme sa détermination à conduire cette transformation avec rigueur, transparence et patriotisme.

Je vous remercie.

Kinshasa, le 27 JUIL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)
6-8, Boulevard TSHATSHI
B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC
Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd